

## Inscriptions en ligne pour un emploi saisonnier sur le site internet www.rhoda-coop.com Si vous rencontrez des problèmes lors de votre inscription, envoyez un mail à contact@rhoda-coop.com

Vous choisissez votre lieu de travail (Privilégier le lieu le plus facile d'accès pour vous)

SAINT RAMBERT D'ALBON (26) - Petits fruits, pêches, poires et pommes.

SARRAS (07) - Cerise, abricot et produits BIO

IMPORTANT

Ce site vient en réassort des autres sites en fonction du tonnage il n'est donc pas toujours ouvert, nous vous conseillons de choisir un second site.

TOURNON (07) - Fruits d'été (surtout de l'abricot)

BEAUCHASTEL (07) - Fruits rouges, Pêches, Kiwis, Châtaignes.

Vous choisissez vos dates de disponibilités, il est très important de mettre les dates exactes de vos disponibilités pour travailler. C'est en fonction de ces dates que vous serez appelés.

Les inscriptions sont ouvertes à partir de 16 ans révolus. Les personnes majeures sont prioritaires à l'embauche. Nous conseillons fortement aux personnes mineures intéressées d'être disponibles sur le mois d'août ce qui accroit considérablement leur chance d'être appelées.

Suite à votre inscription, une confirmation vous sera envoyée si votre candidature est retenue.

Les embauches : vous recevrez par sms un numéro à rappeler pour confirmer votre présence. Malgré toute notre bonne volonté, nous ne pouvons pas vous avertir à l'avance ni vous donner une date précise de votre embauche. Vous nous en voyez désolé

Le travail en agroalimentaire demande le respect strict de règles d'hygiènes et de sécurité, vous les trouverez au verso de ce document.

Nous vous demandons d'en prendre connaissance avant de postuler. Nous ne pouvons y déroger et nous devons les faire appliquer. Si cela vous semble trop contraignant merci de ne pas aller plus loin dans votre démarche.

## Les interdits



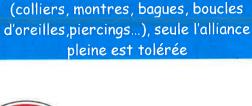
## PORTABLE ET MP3 INTERDIT

Il est interdit d'apporter ses affaires personnelles en station (portable, MP3, sacs à main, clés,...), des casiers sont prévus à cet effet.





Les ongles doivent être courts et propres. Le vernis, les décorations et les faux ongles sont interdits



Il est interdit de porter des bijoux





Il est interdit d'apporter des boissons (sauf bouteilles d'eau en station).

Il est interdit de manger, de mâcher un chewing-gum

## Les obligations

- ❖ Porter la blouse (manipulation des fruits) et la casquette fournie et les tenir propre. Il est interdit de les porter à l'extérieur de la station.
- ❖ Porter des chaussures fermées (chaussures de sécurité si vous en possédez, pour les caristes : fournies par l'entreprise).

